



VILLE d'AJACCIO
CITÀ d'AJACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 28 Juillet à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 juillet, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA Stéphane, Mme RUGGERI Nathalie, M. VANNUCCI Stéphane, Mme GUERRINI Simone, Mme OTTAVY-SARROLA Rose-Marie, M. VOGLIMACCI Charles, Mme OTTAVY Nicole, M. BALZANO Christian, Mme COSTA Annie, M. ARESU Jean-Pierre, M. CANEGGIANI Joseph, Mme CORTICCHIATO Caroline, Adjoints au Maire.
Mme FLAMENCOURT Danielle, M. PAOLINI Antoine, Mme PIETRI Aghitella, Mme JEANNE Isabelle, Mme BERNARD Camille, M. CASTELLANA Guy, Mme SICHI Annie, M. LUCCIONI Jean-François, M. KERVELLA Philippe, M. FERRARA Jean-Jacques, Mme FALCHI Isabelle, Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, M. BACCI Christian, Mme FELICIAGGI Isabelle, M. HABANI Yoann, M. MONDOLONI Christophe, Mme ZUCCARELLI Marie, Mme VILLANOVA Emmanuelle, Mme MASSEI-MANCINI Aurélia, M. CHAREYRE Antony, M. CERVETTI Charles, M. LUCIANI Paul-Antoine, Mme LANTIERI Céline, M. DIGIACOMI Paul, Mme FERRI-PISANI Rose-Marie, Mme SANGUINETTI Julia, M. CASASOPRANA François, Mme FATTACCIO Françoise, Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. PUGLIESI Pierre	à	M. PAOLINI Antoine
M. CAU Pierre	à	M. VANNUCCI Stéphane
M. PIERI François	à	M. CERVETTI Charles
Mme GUIDICELLI Maria	à	M. LUCIANI Paul-Antoine

Etaient absents :

Mme BIANCAMARIA Marie-Ange, Adjointe au Maire ; M. GOMILA Jean-Michel, Mme RIERA Catherine, M. FILIPPI Joseph, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	41
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 28 Juillet 2014

Délibération N°2014 /210

**Avenant n°2013-110 relatif à la création d'une crèche multi accueil de 40 places à Mezzavia.
Lot 8 : étanchéité-végétalisation. Autorisation de signer et exécuter l'avenant**

Monsieur le Député-Maire expose à l'Assemblée :

Par décision municipale n°2013/185 en date du 10 octobre 2013, l'Adjoint délégué aux marchés publics a décidé d'attribuer le marché relatif à la création d'une crèche multi accueil de 40 places à Mezzavia - lot n°8 étanchéité - Végétalisation - avec la SARL Pro Etanche pour un montant de 74 097 € HT.

Le présent avenant a pour objet des travaux supplémentaires concernant la démolition des excroissances et d'un muret en aggro ainsi que la reprise de la façade du bâtiment existant (ancien France Telecom).

En effet la façade du bâtiment conservée a laissé apparaître après la dépose du chéneau de nombreuses fissures et un manque d'enduit derrière ce chéneau, ceci nécessitant la mise en œuvre d'une arase au niveau de l'acrotère et la réalisation d'un enduit type « sikatop » avec reprise des fissures.

Le muret en aggro a été découvert en cours de démolition du bâtiment ainsi que l'état de la façade derrière le chéneau.

Le montant des travaux supplémentaires s'élève à 7229,60 € HT soit une augmentation de 9.76%.

Le nouveau montant du marché public est de 81 326,60 € HT.

Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'AUTORISER le Député- Maire à signer et exécuter l'avenant n°1 au marché n°2013/110 relatif à la création d'une crèche multi accueil de 40 places à Mezzavia - lot n°8 étanchéité - Végétalisation - avec l'entreprise Pro Etanche pour un montant de 7229,60 € HT.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Mme Annie COSTA, Adjointe déléguée

Et après en avoir délibéré

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, portant Droits et Libertés des Communes

Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.3 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat

Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République

Vu la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques

Vu le Code Général des collectivités territoriales

Vu le Code des Marchés Publics décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 notamment l'article 20

Vu le Code du travail

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 24 juillet 2014

**AUTORISE EXPRESSEMENT MONSIEUR LE MAIRE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

A signer et exécuter l'avenant n°1 au marché n°2013/110 relatif à la création d'une crèche multi accueil de 40 places à Mezzavia - lot n°8 étanchéité - Végétalisation - avec l'entreprise Pro Etanche pour un montant de 7229,60 € HT.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE



Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140728-2014_210-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2014

Publication : 06/08/2014

Pour l'autorité Compétente
par délégation

